

## Conseil d'école de Veauchette du mardi 18 octobre 2022

### Etaient présents :

Les enseignantes : Mme Chanut, Mme Linossier, Mme Barthélémy, Mme Girin, Mme Vacheron, Mme Bourrin, Mme Barrellon, Mme Champier, Mme Chaperon  
Les parents élus : Mme Serre, Mme Lefevre, Mme Rousseau, Mr Rome, Mr Meley, Mr Jaillet  
Pour la mairie : Mr Mure

Etaient excusés : Mme GUILLERM, Inspectrice de l'Education Nationale et Mr JUST, DDEN

### **Points abordés :**

- Les élections des représentants des parents d'élèves.
  - L'effectif de l'école.
  - La discussion et le vote du règlement de l'école.
  - Les dispositifs présents pour les élèves en difficultés.
  - La continuité pédagogique.
  - Les dispositifs de sécurité.
  - Les différents projets.
  - Les demandes faites à la mairie.
- Le vendredi 7 octobre a eu lieu le dépouillement concernant les élections des représentants des parents d'élèves dont voici les résultats :  
75 votants, 68 exprimés soit une participation d'environ 33 % de participation ce qui représente une augmentation par rapport aux années précédentes.

### **● Les effectifs de cette année scolaire 2022-2023 :**

L'établissement compte 150 élèves réparti sur 6 classes de la façon suivante :

**26** élèves en PS-MS

**25** élèves en MS

**22** élèves en CP CE1

**29** élèves en CE2 CM1

**23** élèves en CM2

De plus, deux ATSEM sont présentes en maternelle le matin (une dans chaque classe) et une seule est présente l'après-midi. Jusqu'aux vacances de la Toussaint, une stagiaire était également présente.

### **● Le règlement scolaire :**

Une évolution est présente par rapport à l'année dernière, il s'agit de la lutte contre harcèlement scolaire qui est une des priorités du gouvernement. L'école

y attache également une grande importance. Pour cela, l'école a signé le programme PHARe qui lutte contre le harcèlement à l'école. [programme PHARe](#)

Le règlement a été voté à l'unanimité.

Les élèves à partir du CP devront prendre connaissance de la charte de laïcité (que vous pouvez trouver en pièce jointe) qui explique le sens et les enjeux du principe de laïcité à l'École. Ils devront également signer la charte d'utilisation d'internet (que vous trouverez également en pièce jointe).

● Dispositifs pour les élèves en difficultés :

- En tant que professeurs des écoles, les enseignantes mettent en place des **remédiations** et des **adaptations** en classe quand elles jugent que cela est nécessaire.
- Les **d'activités pédagogiques complémentaires** (APC) qui ont lieu pendant une durée de 30 minutes soit sur le temps de midi ou soit après la classe. Si votre enfant est concerné, une demande sera faite de la part de l'enseignante et cela ne pourra être qu'effectif qu'après votre accord (signature d'un document).
- **Le programme personnalisé de réussite éducative** (PPRE) qui consiste à mettre en place des actions pour aider votre enfant s'il rencontre des difficultés. En cas de besoin, l'enseignante prendra contact avec vous pour faire le point et signer ensemble le PPRE.
- **Le plan d'accompagnement personnalisé** (PAP) en cas d'un ou plusieurs troubles des apprentissages.
- **Le projet personnalisé de scolarisation** qui est mis en place en cas de handicap après notification de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

● Même si ce n'est pas le cas aujourd'hui, il est demandé aux enseignants de s'organiser pour assurer la continuité pédagogique en cas de fermeture d'école c'est-à-dire permettre à vos enfants de continuer leurs apprentissages mais à distance. Il y a deux fonctionnements en fonction du niveau de vos enfants.

Les enseignantes ont vérifié en début d'année les adresses mails des parents ainsi que les numéros de téléphone.

- **En maternelle**, le suivi se fera principalement par internet. En cas de besoin les documents peuvent être imprimés à l'école. Les enseignantes enverront par mail des dossiers qui seront envoyés deux fois dans la semaine avec un suivi par mail et une fiche de conseil d'organisation pour faire la classe avec les enfants.
- **En primaire**, le travail sera donné pour la semaine entière sauf pour les élèves de CP où le travail sera donné plus régulièrement. Il est conseillé aux parents de faire travailler les enfants de façon quotidienne. Il est également possible que les enseignantes mettent en place des classes virtuelles, des suivies par mail ou par téléphone.

- Dispositifs de sécurité : PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté)

Vidéo : [Le PPMS et les bons réflexes à avoir en cas de situation de crise](#)

Qu'est-ce que le P.P.M.S. ?

C'est un Plan Particulier de Mise en Sûreté. C'est un document qui est rédigé par le directeur d'école et l'équipe enseignante pour être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur (inondation, diffusion de produits toxiques suite à un accident de la route par exemple). Il permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et d'appliquer les directives des autorités. Pendant tout le temps de l'évènement, les enfants et les enseignants doivent rester dans les locaux de l'école dans des conditions particulières.



### **Pourquoi un plan "particulier" ?**

Le P.P.M.S. doit être adapté aux spécificités de l'établissement scolaire. Il prend donc en compte :

- ▶ Les risques majeurs liés à son environnement.
- ▶ La prise en charge particulière des élèves à besoins spécifiques.

### **Pourquoi un PPMS "intrusion" ?**

Les exercices intrusion ont lieu dans toutes les écoles, ils consistent à s'entraîner, à s'échapper ou à s'enfermer.

Dans la plupart des maternelles, cela a pris la forme de grands jeux (roi du silence, jeu des statues), qui déconnectent le danger de la réalité.

Le jeu permet de ne pas effrayer les enfants, même s'il coupe du réel.

Pour se mettre à l'abri dans l'école, il faut à la fois repérer les lieux où il est possible de se cacher et apprendre à se taire, faire le silence. Selon les circonstances, au cours de leur scolarité les élèves apprendront à écouter les consignes de l'adulte, se cacher et faire le silence, évacuer dans le calme.

Il existe quatre dispositifs obligatoires mis en place dans l'école :

- **L'exercice d'alerte incendie** : il y aura deux entraînements (le premier est annoncé aux élèves mais pas le second). Réalisé le 20/09
- **L'exercice d'évacuation risque inondation** : Les enfants seront évacués et déplacés vers le point le plus haut de la commune. Sera réalisé le 21/11
- **L'exercice de mise en sécurité à l'intérieur des locaux** : il s'agit ici principalement d'un risque lié au transport routier. Les élèves seront mis en sécurité à l'intérieur de l'école et il est demandé aux parents de ne pas venir récupérer leur(s) enfant(s) avant autorisation.

- **L'exercice intrusion** : Il s'agit de s'entraîner à adopter les bonnes attitudes en cas d'intrusion à l'intérieur de l'école. Il y a 2 postures envisagées : la fuite ou alors les élèves sont cachés et doivent rester silencieux. Réalisé le 14/10

A niveau de la commune il existe un DICRIM [DICRIM.pdf](#)

- Les différents projets des classes :

- **Commun à toutes les classes** : Participation à l'Automnale du livre à Sury-le-comtal sous différentes formes (spectacle pour les maternelles, production d'art visuel, rencontre avec un auteur ou un illustrateur.). Participation à des œuvres caritatives comme des chants pour le Téléthon ou une course solidaire dont les bénéficiaires partiront à la lutte contre la mucoviscidose.  
Pour Noël, un spectacle de magie est programmé ainsi que la mise en place d'un repas « spécial » Noël.  
Il est également prévu de reconduire le projet « Nettoyons la nature » mais en dehors de l'opération officielle.
- **PS-MS-GS** : Mise en place d'ateliers (dégustation à l'aveugle, activités, recettes, ...) pour la Semaine du goût. Chaque matin, les matins de maternelles sont mixés pour former des groupes de tout âge. Les enseignantes remercient les nombreux parents qui se sont proposés pour aider lors de ces ateliers.  
Venue d'une intervenante pour travailler autour des abeilles (sur 4 séances à partir du 15 mai jusqu'au 19 juin).
- **CP-CE1** : A l'heure actuelle, l'enseignante est en attente de réponse pour la piscine. Ils vont participer à des animations sur l'eau avec Loire Forez Agglomération (LFA). Mise en place d'une classe découverte.
- **CE1-CE2** : Le projet de la classe repose sur les arbres et la forêt avec l'intervention de LFA. Un travail sera également fait sur le tri des déchets. Collaboration avec la Ligue de l'enseignement autour du projet Exploire@cteurs sur la Loire. Mise en place d'une classe découverte
- Un dictionnaire a été offert par le sou des écoles à tous les élèves de CE1.
- **CE2-CM1**: Activité vélo pour obtenir le savoir rouler à vélo. Les parents qui le souhaitent peuvent demander un agrément pour être partenaire. La classe travaillera également sur le projet Exploire@cteurs. Mais aussi intervention de LFA sur le thème de nettoyer l'eau ainsi que la découverte d'une station d'épuration.
- **CM2** : Les élèves de CM2 sont allés à la piscine deux fois par semaine en période 1. Ils sont également engagés sur le défi Eco-système.

En ce qui concerne la classe découverte pour les CP-CE1 et les CE1-CE2, le coût est de 6947 euros soit environ 160 euros par enfant.

Un financement a été demandé au sou des écoles, à la mairie et une demande a été faite auprès du département. Il y a également la mise en place d'actions auprès des familles pour réduire le coût pour chaque enfant.

Pour répondre à la demande de certains parents : les enseignantes ont pris le parti de ne pas faire participer les six CE2 de Mme BARTHELEMY car la classe découverte repose sur un projet pédagogique mis en place au sein de ces deux classes pendant toute l'année. Il ne s'agit pas d'une simple sortie extérieure mais d'une réflexion sur la découverte de la nature à travers différentes activités mises en place tout au long de l'année au sein de ces classes. Il ne serait donc pas judicieux pour les six CE2 de Mme BARTHELEMY qu'ils participent à cette sortie alors qu'ils n'auront pas travaillé ce thème tout au long de l'année. Cependant, ils participeront à d'autres projets au sein de leur classe.

● Demandes faites à la mairie :

- Demande de sécurisation des portes de maternelles. La mairie affirme les avoir relancés mais la société dit qu'il y a des délais pour la fourniture.
- Les élèves souhaitent une fermeture des toilettes qui soit plus sécurisante ainsi que des abattants en plastique pour chaque WC . Ils souhaitent également avoir de l'eau chaude dans les sanitaires. Un dysfonctionnement est présent sur les robinets des toilettes des filles.
- Nouvelle demande de la pose officielle de la plaque de la Labélisation E3D. La commande a été passée et la plaque devrait arriver bientôt.
- Réflexion sur la possibilité de changer de place les poubelles qui se trouvent devant le portail les lundis.
- Par rapport au questionnement sur la cantine, la mairie va voir pour faire des devis avec le lycée professionnel Sainte-Claire à Sury-le-comtal.

*Pièces-jointes à ce compte-rendu :*

- *règlement scolaire*
- *charte d'utilisation d'internet à l'école*
- *charte de la laïcité à l'école*
- *PPMS informations*